

REPUBLIQUE FRANCAISE LA MULATIERE (RHÔNE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE

Lundi 02 février 2004 à 20h30

Arrondissement de LYON	Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon
Nombre de membres :	Séance du : 02/02/2004
- selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales : 29	Convocation du : 26/01/2004
- en exercice 29	Compte rendu affiché le : 05/02/2004
- qui ont pris part à la délibération : 26 + 2 pouvoirs	

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance : M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mme PAQUET, Melle BARBARET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS,

M. MOREL, M. CLAUSIER, M. CHEVRIER, M. MULLER Adjoints.

M. JADOT, M. BAUDET, M. BRUNIER, Mme FRECHETTE, Mme OLRV, Mme JOLY,
Mme BUFFAT, Mme DENOYELLE, Mme PEYCELON, M. de MONTCLOS, M. SABATIER,
M. BERGON,

M. KRUK, M. CHAZAL, Mme BAUD, Mme FLAMENT-WATON, Mme TASCIYAN

Conseillers Municipaux.

Membres absents : Mme ESTANOVE

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2 (Mme COUTURIER, Mme VONACH-LOCH)

- Nomination d'un secrétaire de séance : M. SABATIER

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente par les conseillers qui y ont assisté.

N° 2004-01 : Décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

AFFAIRES TRAITÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

RAPPORTEUR : M. BARRET

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1. Location d'un garage à Mme **TARRAGO** Denise, domiciliée 8, place Gal Leclerc, à Partir du 01 janvier 2004 (loyer : 40€).
2. Location d'un garage (n°28) à M. **BOUSSAHA**, domicilié au 18, rue A. LAFARGE, à partir du 1^{er} janvier 2004 (loyer : 40€).
3. Un avenant au contrat pour la location de bennes, destinées à l'évacuation de nos déchets verts et divers autres gravats, a été signé avec la Sté **NICOLLIN** avec effet au 01/01/2004 ; ce dernier intègre la suppression d'une benne ouverte rue du Confluent. Celle-ci sera remplacée par une benne louée à Rhône environnement qui ne traite que les déchets végétaux, et les recycle sous forme de compost que notre service des espaces verts utilise pour les plantations et les massifs. La commune paiera donc le traitement de ces végétaux, et se verra attribuer une certaine quantité de compost, en fonction du volume de déchets verts traités.
4. Une convention d'occupation précaire et temporaire a été signée avec **M. MARTY**, gérant de la Sté **L.T.I.** (Lyonnaise de Travaux Immobiliers), pour la location d'un local communal situé au 17, rue André Lafarge (anciennement loué à l'entreprise Barbato), avec effet du 02.01.04 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est de 220 € par mois ; le paiement interviendra à partir du 01.07.04 ; 6 mois de gratuité ont été accordés au preneur en raison des travaux de remise en état qu'il doit prendre en charge.
5. Un avenant à la convention souscrite avec l'**AQUARIUM** relative à la répartition des charges de chauffage de l'école Paul NAS, a été signé le 31.10.03, compte tenu de l'installation d'une chaudière par les soins de la commune, visant à rendre indépendant le chauffage de l'école.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2004-02 : Le Débat D'Orientation Budgétaire

Rapporteur M. CHEVRIER

L'action des collectivités locales est conditionnée principalement par le vote de leur budget annuel.

De nombreuses décisions sont prises dans le cadre de ce budget.

Le débat d'orientation budgétaire est la 1^{ère} étape qui permet :

- de discuter des orientations budgétaires en affichant les priorités ;
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la commune ;
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat fait l'objet d'une délibération mais n'a aucun caractère décisionnel. Aucun vote n'est exigé.

Différentes informations peuvent servir de base à ce débat qui sont en général :

- les données sur l'environnement économique local et national,
- les données sur les orientations budgétaires de l'état concernant le secteur public local ;
- l'analyse de la situation financière de la commune ;
- les perspectives pour l'année à venir et les prévisions au delà du cadre annuel.

Les données économiques :

La reprise de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) tarde à se manifester, bien qu'une croissance estimée à 2 % en moyenne pour l'année 2004 soit annoncée par les experts.

L'inflation proche de 2 % en France pour 2003 devrait s'établir à 1,5 % sur 2004.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

Ils sont fonction de ces données économiques. « Le contrat de croissance et de solidarité » est reconduit en 2004.

L'évolution de l'enveloppe de l'Etat globalisant dans la loi de finance 2004, les principales dotations reste indexée à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac pour 2004 (prévision + 1,5%);
- et sur une fraction (33 %) du taux d'évolution du PIB en 2003 (+0,5 %).

Dans ce contexte, l'évolution de la nouvelle dotation globale de fonctionnement aura une incidence sur la Dotation Forfaitaire de la commune, principale ressource octroyée par l'Etat, qui progressera d'environ 0,87 % en 2004.

La loi de finances 2004 a décidé à terme d'indexer cette DGF globalisée selon un taux d'indexation fixé par le comité des finances locales au niveau national

- les dotations de péréquation sont maintenues (dotation de solidarité rurale...)

Un projet sommaire du budget communal a été établi et présenté à la commission des finances le 20.01.04, à titre indicatif.

Ces prévisions sont faites compte tenu du résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2003, et qui présente provisoirement un excédent de fonctionnement de 1 028 232,09 € qu'il faudra affecter en partie pour couvrir le déficit d'investissements (- 80 539,21 €) et le financement des reports (dépenses engagées, non mandatées pour 276 604,59 €). La différence représente un excédent de fonctionnement de 671 088,29 €. Les documents comptables sont à votre disposition en Mairie.

1) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

a) Les recettes (estimation 5 340 000 €)

Au jour de la rédaction de ce document aucune donnée officielle ne nous a été communiquée. Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations et à la fiscalité, elles ont tendance à augmenter moins vite que les dépenses de fonctionnement, difficiles à maîtriser.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) devrait augmenter d'environ 0,87 % (soit un montant de D.G.F. de l'ordre de 745 500 € (739 089 € en 2003 : 15,18 % des recettes perçues)
- Les dotations et subventions diverses sont prévues à un montant supérieur à 2003 du fait du bénéfice de la dotation de solidarité communautaire versée par le Grand Lyon pour un montant de 65 353 € et des subventions sollicitées.
- Les revenus du patrimoine se stabilisent (revenus à prévoir en moins lors de la fermeture de la piscine en juin, juillet, août 2003).
- La Compensation liée à la TPU, que le grand Lyon versera à la Commune est estimée à la valeur 2003 (874 000 € : 17,95 % des recettes perçues en 2003).
- Pour connaître le produit de la fiscalité, il convient d'attendre la notification des bases par les services fiscaux. Dans le souci de ne pas augmenter la pression fiscale, les taux de taxe d'habitation et de foncier existants seront maintenus.
(Le montant prévisionnel 2004 est calculé à hauteur du montant perçu en 2003 (2 131 000 €) : 43,76 % des recettes perçues en 2003).

b) Les Dépenses (estimation 5 340 000 €).

Dans un souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il y a des contraintes auxquelles les communes peuvent difficilement échapper.

- L'augmentation de la masse salariale (estimation : 2 328 000 €) provient du fait des augmentations des indices de rémunérations décidées par le Gouvernement et du fait du « Glissement Technicité Vieillesse » (G.T.V.), qui prend en compte les évolutions de carrières (promotion interne, avancement de grade...) et le « vieillissement » de l'ensemble du personnel. La contribution patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL) augmente cette année de 0,4 %. Elle augmentera également en 2005.
- L'augmentation conséquente de l'assurance pour le personnel et l'assurance multirisque des bâtiments.
- Le vieillissement du patrimoine communal nécessite des réparations et des entretiens plus réguliers (voir maintenance...) d'où une augmentation à prévoir au budget pour leur entretien (Environ 140 000 €)

Par ailleurs, la Commune souhaite maintenir son effort :

- Pour octroyer des subventions aux associations locales, au Centre Communal d'Action Sociale... (677 000 €) ;
- Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux...).
- La ville s'engagera dans de nombreuses actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel.

- Elle assure la continuité des services rendus aux habitants tels que le Relais d'Assistantes Maternelles, la Maison du Confluent, le développement des structures d'accueil telles que la petite enfance, elle poursuit ses actions sociales, culturelles et sportives..., développe ses actions d'animations et de communications...

2) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

a) Les Dépenses (estimation 2 098 000 €)

La Commune poursuit sa politique d'investissement en développant une programmation pluriannuelle d'investissement en fonction des diagnostics établis dans plusieurs domaines (éclairage public, patrimoine communal, informatique, parc automobile...)

A titre indicatif sont prévus :

- Les acquisitions incorporelles : achat de logiciels pour la gestion de divers services (5000 €)
- Les immobilisations corporelles (172 000 € dont : 16 000 euros de report) :
 - Acquisition d'un véhicule pour les espaces verts (environ 37 000 €),
 - Achat de matériels informatiques pour les écoles (environ 5 000 €), la Mairie (environ 15 000 € pour l'équipement des bureaux des élus et moderniser le réseau existant) ;
 - Achat de matériel et mobilier pour les différents services (écoles, restaurants scolaires...)
 - Acquisition de matériels divers (environ 109 000 €) avec pour objectifs, entre autre, la poursuite de la mise en place d'une signalétique commerces (environ 15 000 €) un soutien à la politique sportive par l'achat d'équipements (environ 15 000 €) ;
 - Achat de matériels divers pour les espaces verts, les restaurants scolaires, les illuminations..., la reprise de la rampe de skate, le fleurissement de la rue Stéphane Déchant...

- Les aménagements de terrains (environ 482 000 €)

Il est rappelé au Conseil le problème des balnes sur la Commune qui mobilise un budget conséquent (460 000 €). Aux 304 000 de dotation du Grand Lyon, la Ville a rajouté la somme de 156 000 euros. On peut craindre à l'avenir que les projets d'investissements de la commune soient grevés par l'effort financier qu'elle devra éventuellement fournir pour traiter ce problème. A titre d'information il est rappelé le coût d'expertise qui a eu lieu à charge pour la commune (35000 €).

Les autres aménagements concernent :

- La réfection du grillage du tennis ;
- L'aire de jeux du Confluent, qui s'inscrit dans l'objectif que poursuit la Commune en lien avec le Grand Lyon pour l'aménagement du quartier du Confluent afin de redonner à la population des lieux de vie, de rencontres et d'échanges. Dans ce contexte, la rénovation de l'ancienne Mairie aujourd'hui Maison du Confluent qui offre différents services, sera complétée cette année par la réfection des façades, (réfection toiture commandée).
- D'autres aménagements de terrains sont prévus (terrain Marc Seguin, terrain d'aventures,...)
- L'aménagement du cheminement piétons et d'une aire parking vers l'école Clément Mulat.
- L'aménagement de la Place Leclerc fait l'objet d'un provisionnement en vue de la réalisation du projet et d'études complémentaires (voir passerelle...)

- Les travaux sur les bâtiments (environ 1 000 000 € dont 209 000 € de report).

Compte tenu de son patrimoine important (environ 20 000 m²) et vieillissant, la commune a pour objectif de réhabiliter ses bâtiments, souhaitant dans l'intérêt général, offrir des équipements et des services à même de répondre à l'attente des habitants, des associations...

- entre autre, notons la réfection importante cette année, de la piscine (environ 450 000 €) de la maison du Confluent, la construction d'un sanitaire « handicapés » salle des fêtes, la rénovation de façades de divers bâtiments...

- Eclairage public : depuis plusieurs années, la ville poursuit la modernisation et l'extension du réseau d'Eclairage Public (environ 85 000 € pour 2004, avec un échancier fixé pour plusieurs années).

b) Les Recettes (estimation 2 098 000 €) :

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixe un prévisionnel d'emprunt de l'ordre de 735 000 euros pour financer ces investissements sans nuire à sa capacité d'emprunter ultérieurement.

L'évolution de la dette entre 1999 et 2004 est la suivante :

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU au 1 ^{er} janvier de l'exercice	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
1999	1 602 064	312 329
2000	1 977 015	345 667
2001	2 505 175	357 355
2002	2 287 932	466 707
2003	1 916 689	306 554
2004	2 056 056	304 264

Le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant sera de l'ordre de 88 000 € (67 568 € en 2003).

Les dotations et subventions d'équipement sont prévues à hauteur de 88 000 Euros.(intégrant les subventions du Conseil Général dans le cadre du contrat pluriannuel pour lequel aucune information n'est parvenue à ce jour, ainsi que les éventuelles subventions de la Région, DDJS pour la piscine.)

En conclusion :

Si nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, celles-ci sont néanmoins dépendantes des recettes attendues de l'Etat et du produit des bases d'imposition. Il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de ces dépenses et de ces recettes.

Nous avons toujours à l'esprit d'offrir à la population un niveau d'équipements publics et de services élevé, de mener une politique d'animations sociales et culturelles en direction de tous, mais il est difficile de trouver les recettes ou subventions pour financer l'ensemble des projets.

Les dossiers importants tels que les balnes, la piscine, la « politique de la ville » nécessitent des efforts financiers importants ainsi qu'une coordination et une mobilisation des énergies de l'ensemble des partenaires associés. Certains de ces investissements sont liés à des contraintes aux conséquences financières importantes, qui nous conduisent à être prudents dans l'engagement d'investissements futurs, afin de rester à un niveau d'endettement modéré. La Ville s'emploiera comme elle l'a fait auparavant, à concerter et communiquer autour de ces projets.

Dans cet esprit, il faudra proposer et accompagner les solutions aux aménagements urbains futurs (place G. Leclerc, recherche d'une centralité de ville avec l'aménagement de la Place Jean Moulin, développement de l'équilibre social des quartiers...).

Monsieur le Maire donne la parole au Groupe A.G.I.R.. Mme BAUD prend la parole.

Du point de vue purement économique et comme vous l'estimez vous-même, la conjoncture qui sert de cadre à notre débat de ce soir, est morose, même si le Gouvernement RAFFARIN affiche un certain optimisme quant à une reprise de la croissance dès 2004. Certes, un léger frémissement se fait jour

avec la reprise timide des investissements côté entreprises et la reprise de la croissance américaine qui peut doper nos exportations. Cependant la consommation des ménages stagne et stagnera encore en 2004. Ces facteurs conduiront à une croissance qui devrait à peine dépasser 1.5 , estimation qui traduit bien une absence réelle de reprise.

Sur le plan socio-économique, vous conviendrez que chaque jour voit son lot d'entailles dans les domaines de la santé, du travail, de l'éducation, de la recherche, de la culture et pire de la justice. Le Gouvernement actuel engage de plus en plus notre Société sur la voie de la régression. L'écart se creuse entre " la France d'en Haut ", chère à M. RAFFARIN, épargnée voire soutenue par ce régime libéral et " la France d'en Bas ", écrasée par de nouvelles charges qui rendent la gestion au quotidien de plus en plus difficile et la rapproche de la précarité.

Cette politique a des conséquences directes sur les finances locales, nous constatons cette année encore que le concours de l'Etat est en retrait par rapport à l'inflation affichée. La Dotation Globale de Fonctionnement progresse moitié moins que l'inflation (0.87 contre 1.5 d'inflation estimée pour 2004).

Pèse également la menace des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales et plus précisément les communes sans compensation financière. La nôtre ne sera pas épargnée.

Voilà en quelques mots planté le décor : une toile de fond très sombre qui ne peut que nous rappeler la dure réalité qui nous entoure avec la montée de l'exclusion, de la paupérisation grandissante d'une partie de notre société et sa répercussion sur notre commune. C'est elle qui sous-tendra notre débat.

NOS ORIENTATIONS :

Venons-en maintenant et plus précisément aux orientations prises pour 2004 et les années suivantes. Après analyse des documents qui nous ont été fournis, nous retrouvons la même prudence qui entourait les budgets précédents et qui paralyse certains choix.

1° - FONCTIONNEMENT

D'une part, nous rappelons que la tenue d'un tableau de bord est indispensable pour suivre l'évolution des dépenses et des recettes pour permettre de réajuster le budget au cours de l'année, soit par budget supplémentaire soit par décisions modificatives.

D'autre part, en ce qui concerne particulièrement les travaux sur bâtiments et autres biens de notre patrimoine commun, nous redisons une nouvelle fois la nécessité d'un plan pluriannuel pour les travaux d'entretien courant.

Nous sommes d'accord dans l'ensemble avec les choix présentés en ce qui concerne le maintien en bon état de notre patrimoine, l'aide renouvelée aux Associations, les sommes dédiées au fonctionnement des écoles. Nous relevons avec satisfaction que la 'ville s'engagera dans de nombreuses actions dans le cadre de la "Politique de la Ville " en lien avec le Centre Social et Culturel. Nous voudrions néanmoins connaître plus précisément ces actions Nous pensons qu'il est temps de définir une véritable politique sociale et culturelle pour notre commune et un engagement direct. Pour nous, le Centre Social et Culturel, bien que plaque incontournable de la vie sociale et culturelle de la Mulatière, de par sa spécificité et les compétences de son personnel, est un des acteurs majeurs de la politique sociale et culturelle de la commune, mais peut ne pas en être le seul.. Celle-ci doit être réfléchie en commission et décidée en conseil municipal.

2° - INVESTISSEMENTS :

Nous demandons, cette année encore, une réelle planification des dépenses d'investissements pour une meilleure approche des choix et le lissage des dépenses. Cette méthode semble indispensable pour envisager le taux d'emprunt et la fiscalité à appliquer.

Nous émettons toutefois des réserves sur l'aire de parking de l'école Clément Mulat. La Commune est elle obligée de fournir un parking à une école privée ? Nous ne sommes à priori d'accord que pour les travaux de maintien en bon état de ce site et son nettoyage.

En conclusion, nous demandons une plus grande rigueur dans l'élaboration et le suivi des budgets. Elle nous permettrait d'améliorer la gestion et ainsi de sortir de cette frilosité.

D'ores et déjà, nous pensons que nous pouvons aller plus loin encore dans les orientations. Sans alourdir le poids de l'emprunt, Vous le savez mieux que moi, l'emprunt n'est qu'un impôt différé..., donc sans augmenter l'emprunt, même mieux, en le diminuant, mais en utilisant nos réserves, notre Groupe choisirait :

En ce qui concerne le budget de fonctionnement : de financer un emploi de travailleur social pour aller à la rencontre de ceux qui ont perdu ou n'ont jamais trouvé, les repères pour vivre dans une société organisée qui devrait respecter les individus et qui de fait est de plus en plus dure.

Et en budget d'investissements, d'ajouter deux lignes budgétaires :

La première : pour démarrer dès à présent les réflexions et études pour transférer l'école PAUL NAS.

La deuxième : pour l'amélioration de notre environnement immédiat en réhabilitant certaines zones du quartier du Confluent et du Trou et en démarrant l'aménagement du quartier central du Roule.

Monsieur le Maire rappelle qu'une programmation des dépenses d'investissement sur plusieurs années a bien été inscrite notamment pour l'éclairage public, l'informatique, le parc automobile..., et précise qu'à un certain moment un diagnostic réel et complet doit être fait par des professionnels pour établir cette programmation, ce qui est de plus en plus une nécessité pour l'ensemble de notre patrimoine.

Si le reproche nous est fait sur la non utilisation de certains investissements, c'est parce que la commune dépend pour les réaliser, d'autres partenaires. C'est le cas pour la place Général Leclerc, les Balmes..., le réaménagement autour du Bocage...

Sur les opérations politique de la Ville, Monsieur le Maire rappelle qu'un engagement important sur 15 propositions a été retenu. Une demande d'un travailleur social a été faite par la commune auprès du Conseil Général. Monsieur Muller apporte des précisions sur ce point et précise que nous sommes dans l'attente d'une décision.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire souligne que les subventions versées par la commune aux associations sont très importantes. Ces associations constituent un lien entre générations et habitants.

Sur l'emprunt, Monsieur le Maire rappelle qu'il est limité à ce qui est nécessaire. Ce qui nous permet de garder une capacité d'emprunt supplémentaire pour des investissements lourds.

Sur les aménagements futurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chargé d'opération Pour la Place Leclerc qui venait d'être nommé est parti. A chaque fois il faut repartir sur ce projet, ce qui

est toujours difficile. Concernant la centralité de ville, une première étude commerce a été rendue qui sera présentée.

En conclusion, Monsieur le Maire dit que ces orientations budgétaires sont cohérentes, ni inflationnistes, ni timorées et répondent aux besoins et attentes des habitants.

N° 2004-03 : autorisation d'engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Comme l'autorise l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire (et ses Adjointes par délégation) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements qui suivent dans l'attente de l'adoption du budget :

Objet : Maîtrise d'œuvre Piscine opération n°6 : Montant T.T.C. : 16 000 euros,
Affectation : C/2313
Travaux sur bâtiments : Montant T.T.C. : 10 000 euros,
Affectation : C/2313

Décision du Conseil Municipal :

- Vu les dépenses à engager, liquider et mandater,
- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal :

- **Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints par délégation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements susvisées dans l'attente de l'adoption du budget.**
- **Vote les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget article 2313.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis en Préfecture.**

N° 2004-04 : révision du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Il est proposé au Conseil municipal de corriger le tableau des effectifs du personnel communal d'après le tableau ci-après, suite à la création et à la suppression de postes liées au mouvements de personnel (départ, promotion interne, nouveau poste)

<i>Grade</i>	Nombre de postes existants	Nombre de postes créés	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes restants
<u>Création de postes :</u>				
Gardien principal de police	0	1		1
Attaché	3	1		4
<u>Suppression de postes :</u>				
Rédacteur chef	2		1	1
Contrôleur de travaux	1		1	0

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette modification du tableau des effectifs

N° 2004-05 : avenant au contrat pour le poste d'attache de cabinet

RAPPORTEUR : M. BARRET

Dans sa séance du 26 mars 2001, le Conseil Municipal avait accepté la création d'un emploi contractuel d'Attaché de Cabinet à compter du 1^{er} avril 2001.

Pour des raisons liées essentiellement au travail notamment au niveau de la maîtrise technique et informatique du service par l'agent en poste, qui a permis de faire faire des économies substantielles à la ville, il est proposé au Conseil Municipal de porter la rémunération de l'intéressée à l'indice brut 689 majoré 571, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à effet du 03 février 2004 et de voter les crédits nécessaires à la dépense inscrite au budget au chapitre 012.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la rémunération de l'emploi contractuel d'Attaché de Cabinet à l'indice brut 689 majoré 571 à compter du 03/02/2004.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au contrat en cours.
- Vote les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis en Préfecture.

n°2004-06 : subventions aux associations

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions suivantes examinées par les différentes Commissions concernées :

	Montant proposé	Article	Fonction
<u>Commission des Sports</u> TCM acompte 2004	2 000 €	6574	40
<u>Commission des Affaires Sociales</u> ADAPEI	160 €	6574	025
<u>Commission des Finances</u> - Mutuelle Nationale Territoriale	2 000 €	6574	020
- La Prévention Routière	400 €	6574	025
- Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône	93 €	6574	025
- Association du Mémorial du Rhône	200 €	6574	025

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, vu l'avis de chacune des Commissions :

- *Décide de voter les subventions et les crédits correspondants qui seront inscrits au budget 2004 conformément au tableau suivant :*

	Montant proposé	Article	Fonction
<u>Commission des Sports</u> TCM acompte 2004	2 000 €	6574	40
<u>Commission des Affaires Sociales</u> ADAPEI	160 €	6574	025
<u>Commission des Finances</u> - Mutuelle Nationale Territoriale	2 000 €	6574	020
- La Prévention Routière	400 €	6574	025
- Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône	93 €	6574	025
(abstention : M. KRUK, M. CHAZAL, Mme BAUD, Mme FLAMENT-WATON, Mme FRECHETTE)	200 €	6574	025
- Association du Mémorial du Rhône (abstention : V. DECHAMPS, A. OLRVY) .			

- *Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise en Préfecture.*

N°2004-07 : contrat d'exploitation des installations thermiques

RAPPORTEUR : M. CLAUSIER

Un marché avec mise en concurrence simplifiée à été lancé pour renouveler le contrat d'exploitation des installations thermiques.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20/01/2004 et le 27/01/2004, a émis un avis sur les offres.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre cet avis, de retenir l'entreprise ABV Service 6, avenue du Dr Schweitzer 69330 MEYZIEU pour un montant de 9 500 € H.T. (11 362 € T.T.C.), et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal :

- Confirme le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'entreprise susvisée.
- Précise qu'il s'agit d'un marché annuel reconductible sur 3 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.
- Vote les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget article 61522.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis en Préfecture.

N° 2004-08 : marché de travaux de la Maison du Confluent pour la rénovation des façades

RAPPORTEUR : M. CLAUSIER

Après publication de l'avis d'appel d'offres et réception des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 02/02/2004 et a décidé de retenir l'entreprise REPELIN 53, rue Ampère 69680 CHASSIEU pour un montant de 55 323,70 € H.T. (66 167,15 € T.T.C.).

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal :

- Confirme la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'entreprise susvisée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.
- Vote les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget article 2313.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis en Préfecture.

INFORMATIONS :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la réunion publique du 3 février 2004 auprès des habitants du quartier du Confluent sur le rendu de l'étude de B. LAUGIER.

Melle Thérèse BARBARET donne la date du 05 février 2004 pour la 2^{ème} conférence de mme MASQUELIER sur les roses a la salle des fêtes.

le 28 février 2004 ce sera la soirée Country précise Mme Joly.

le 26 février 2004, il y aura des « textes à dire » sur le thème de la paternité et du père dit Melle BARBARET.

Mme BAUD rappelle la date du 19 mars 2004 pour le concert de la Cantamule au profit de RETINA FRANCE.

le 1^{er} mars 2004 aura lieu le concert de l'école de musique.

Monsieur le maire lève la séance a 21h50.